Image not found or type unknown

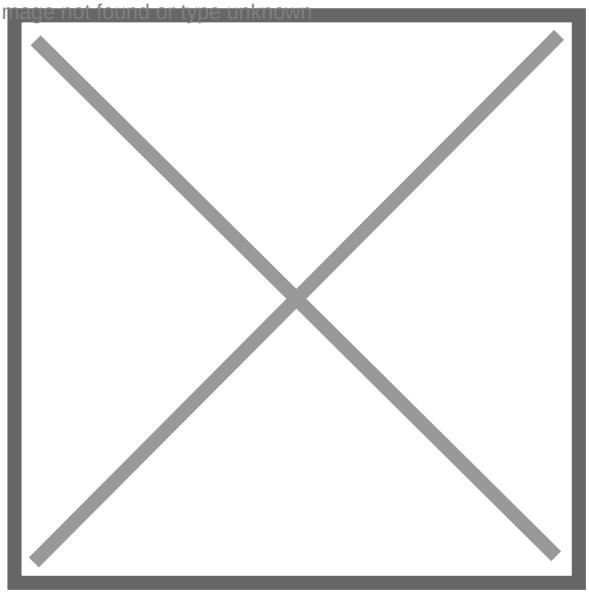

Organisation douteuse et perte de bagage

Par **basile22**, le **17/11/2008** à **20:43**

Bonjour, je suis parti à Londres par le biais d'un voyage pour étudiants organisé. Sans citer tous les éléments douteux de l'organisation du voyage, il s'avère que le bus du retour est parti sans deux amies et moi-même, mon sac n'était plus à l'auberge de jeunesse comme il devait l'être. Seuls ceux de mes amis y étaient. Après de multiples coups de téléphone, nous avons réussi à joindre les organisateurs qui ne s'étaient pas aperçus de notre absence l'appel n'ayant pas été fait, juste un comptage des sièges vides faits par les voyageurs eux-même, non par les membres de l'organisation mais par des voyageurs émêchés qui ont oubliés de compter trois sièges, les nôtres. Que puis-je faire pour retrouver mes affaires dont certaines sont de valeurs, l'organisation se dégageant par téléphone de toute responsabilité et affirmant avoir bien fait son travail? Aidez-moi s'il vous plaît! Merci

Par **ENG**, le **26/11/2008** à **08:21**

Bonjour basile22,

Quelle « folle équipée » !!

Plus sérieusement, il est de la responsabilité de l'agence de voyages d'assurer la bonne exécution de ses prestations (articles L 211-17 et suivants du code du tourisme) . Le fait d'oublier des clients – à condition que vous puissiez établir que votre absence ne vous était pas imputable – peut être assimilé, pour une agence de voyages, à une faute. Il en est de même de la perte de bagages de ses clients.

Il serait nécessaire, à mon avis, dans un premier temps, que vous leur fassiez un courrier

recommandé relatant le déroulement des faits et que vous les mettiez en demeure d'avoir à vous restituer vos effets personnels sous huitaine. Pendant ce temps je ne peux que vous conseiller vivement de recueillir des témoignages pour établir la réalité de ces faits. Cette démarche vous permettra, si cela devait aller plus loin, et dans un second temps d'obtenir une indemnisation.

Bonne chance et bon courage !

--
ENG
blog en droit de la consommation
http://consodroit.fr

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés